



Photo: OCHA/ Charlotte Cans



**SOMMET
HUMANITAIRE
MONDIAL**

ISTANBUL
23-24 mai 2016

DÉFENDRE LES NORMES QUI SAUVEGARDENT L'HUMANITÉ

TABLE RONDE DES DIRIGEANTS DE HAUT NIVEAU

Deuxième responsabilité fondamentale du Programme pour l'humanité

« Même les guerres ont des limites. Pour réduire autant que possible les souffrances humaines et protéger les civils, il est nécessaire de renforcer le respect du droit international. »

Rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire

RAPPEL DES FAITS

Le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire se déroulera les 23 et 24 mai 2016 à Istanbul (Turquie). Les vastes consultations tenues durant trois années auprès de plus de 23 000 personnes de 153 pays font clairement ressortir la nécessité de modifier la manière dont la communauté internationale répond aux besoins humanitaires et aux souffrances, et de renouveler les engagements à l'appui de l'humanité. Istanbul sera l'occasion de faire preuve d'unité et de solidarité à l'échelle mondiale pour faire obstacle et mettre un terme aux souffrances, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour replacer l'humanité au cœur du processus de prise de décisions et d'actions collectives.

Dans le rapport qu'il a préparé pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire, le Secrétaire général des Nations Unies appelle les États Membres et les autres parties prenantes à accepter cinq responsabilités fondamentales qu'il juge essentielles pour mieux servir l'humanité, et à mener une action sur cette base. Son Programme pour l'humanité décrit les principales mesures et réorientations



stratégiques nécessaires pour s'acquitter de ces responsabilités. Le Secrétaire général lance un appel aux dirigeants mondiaux réunis au Sommet pour qu'ils s'engagent à donner suite au Programme. Ce dernier doit définir un cadre d'action, de changement et de responsabilité mutuelle pour mesurer les progrès au cours des trois prochaines années et au-delà.

La Table ronde des dirigeants de haut niveau intitulée « Défendre les normes qui sauvegardent l'humanité » offre l'occasion de s'engager à assumer la deuxième Responsabilité fondamentale du Programme pour l'humanité.

CONTEXTE

Chaque jour, des civils sont blessés ou tués, délibérément ou sans discernement. Les frappes aériennes déchirent les familles. Des agents humanitaires et des personnels de santé sont kidnappés et tués, des installations médicales et des ambulances sont pillées et détruites à des fins stratégiques. L'accès aux agents humanitaires est arbitrairement refusé ou entravé dans le but d'exacerber les souffrances. Les femmes et les filles sont maltraitées et vendues comme esclaves sexuelles. Les écoles, les hôpitaux et les lieux de culte sont régulièrement bombardés. Des monuments qui, durant des millénaires, ont été l'emblème de cultures et de civilisations sont délibérément réduits à l'état de ruine. Le nombre de civils déplacés n'a jamais été aussi élevé depuis la Deuxième Guerre mondiale. La brutalité des conflits armés actuels et le manque total de respect des règles fondamentales du droit humanitaire international menacent de réduire à néant les progrès accomplis durant 150 ans, et pourraient marquer le début d'une ère de guerres sans limites. De plus en plus, les règles les plus fondamentales régissant la conduite des guerres sont traitées par le mépris, ce qui crée de nouvelles opportunités de réinterpréter et d'obscurcir leur application. L'incapacité d'exiger et de promouvoir le respect de nos normes partagées, de faire appliquer la loi et de soutenir un suivi national et international et des mécanismes de responsabilisation, ou de collaborer à ces efforts contribue à éroder la primauté du droit et à provoquer de profondes souffrances humaines.

Cette Table ronde des dirigeants de haut niveau offre l'occasion de renouveler l'engagement de protéger les civils et les droits fondamentaux de tous en respectant les règles dont ont déjà convenu les États. Les dirigeants réaffirmeront leur détermination à veiller à ce que la nécessité fondamentale de protéger et de préserver l'humanité et la dignité des personnes touchées en toutes circonstances régie nos actions individuelles et collectives, et s'efforceront aussi de trouver des moyens de promouvoir certains aspects du Programme pour l'humanité.

OBJECTIF

Cette table ronde des dirigeants de haut niveau a pour objet de mobiliser des ressources et d'exercer une influence dans le cadre de l'effort mené à l'échelle mondiale pour réduire les souffrances humaines et accroître la protection des civils, en cherchant plus particulièrement à réduire l'impact humanitaire de la poursuite des hostilités et à permettre l'exercice d'une action humanitaire et la fourniture de soins de santé.

Dans le droit fil du Programme pour l'humanité du Secrétaire général, les participants à la Table ronde examineront les questions ci-après et s'efforceront d'obtenir des dirigeants des engagements concrets sur différents points :

- *Comment les États Membres et les autres parties prenantes peuvent-ils obtenir un appui et des engagements à l'échelle mondiale pour renforcer le respect du droit humanitaire international et des instruments relatifs aux droits de l'homme?*
- *Quels sont les engagements qui peuvent être pris pour garantir que les populations qui en ont besoin reçoivent rapidement une aide humanitaire sans rencontrer d'obstacles?*
- *Quelles sont les mesures qui doivent être prises pour réduire le plus possible les préjudices causés aux civils et protéger les missions humanitaires et médicales durant les hostilités?*



En répondant à ces questions, les dirigeants participant à la table ronde devront présenter des engagements ayant pour effet de concrétiser le Programme pour l'humanité : ces engagements concerneront, par exemple, la poursuite d'un suivi systématique, la collecte efficace d'informations, la dénonciation des violations, le respect des grands traités et instruments internationaux et la promotion de l'adhésion à ces derniers, l'adoption de lois et de politiques robustes, le partage des meilleures pratiques, le suivi des progrès accomplis et la participation à des dialogues multilatéraux réguliers. En menant une action concertée, en faisant évoluer la situation et en assurant une responsabilisation mutuelle, les dirigeants pourront mettre fin aux violations ou les prévenir, et sensiblement réduire les souffrances humaines.

FORMAT ET STRUCTURE*

La Table ronde des dirigeants de haut niveau sera organisée et animée par un président, avec l'appui d'un rapporteur. Elle donnera lieu à l'établissement d'un compte rendu, qui énoncera les engagements individuels et collectifs pris par les participants et présentera la voie à suivre. Le compte rendu de la Table ronde apportera des éléments utiles au compte rendu du Président du Sommet mondial sur l'action humanitaire.

Cette Table ronde de haut niveau durera deux heures, et donnera lieu à des interventions de 35 à 50 dirigeants mondiaux. Chaque dirigeant pourra être accompagné de deux conseillers. Les dirigeants s'exprimeront à partir de sièges attribués (format de la table ronde) et leur intervention ne devra pas durer plus de trois minutes. La Table ronde sera ouverte aux médias et diffusée en direct, notamment sur le Web. L'heure et le lieu de cette session seront prochainement communiqués.

ENREGISTREMENT ET PRÉPARATIFS DE LA TABLE RONDE

Cette table ronde a pour objet de permettre aux États Membres et à d'autres parties prenantes d'annoncer les engagements qu'ils prendront pour assurer des progrès tangibles au regard des recommandations formulées dans la deuxième Responsabilité fondamentale du Programme pour l'humanité. Veuillez manifester votre intérêt pour la table ronde et indiquer la mesure dans laquelle vous envisagez d'y participer en envoyant un courriel à ihl.roundtable@whsummit.org au plus tard le 25 mars 2016.

Le secrétariat du Sommet mondial sur l'action humanitaire contactera les États Membres et les autres parties prenantes intéressées au cours des deux prochains mois pour préparer chaque Table ronde des dirigeants de haut niveau, notamment en recensant et en obtenant des engagements concrets en vue de la réalisation de progrès au regard des cinq Responsabilités fondamentales du Programme pour l'humanité. Cette collaboration s'appuiera sur les partenariats déjà forgés avec les États Membres et les parties prenantes et les élargira.

*Le format et la structure de cette table ronde restent sujets à modification.